



Imputation à l'amiante des cancers des ovaires et du larynx pour les agents du Tripode Beaulieu à Nantes : une avancée historique !

Ces cancers sont reconnus par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme imputables à une exposition à l'amiante depuis 2009.

Pourtant, la France refuse toujours d'inclure ces cancers dans les tableaux de reconnaissance des maladies professionnelles de l'amiante.

Une première brèche avait été ouverte en début 2014 pour une salariée dans les Ardennes, par décision individuelle.

Les ministres de Bercy, messieurs Sapin et Eckert viennent de prendre une décision d'imputabilité⁽¹⁾ au service de ces deux cancers hors tableau pour les agents de l'Insee, des Finances Publiques et du Ministère des Affaires Etrangères ayant été exposés à l'amiante dans la tour Tripode à Nantes entre 1972 et 1993⁽²⁾.

Cette décision intervient à la suite d'un long combat de plus de deux ans de l'intersyndicale amiante du Tripode aux côtés d'une agent des Finances Publiques, qui vient de décéder quelques jours après la reconnaissance de sa maladie.

Les fédérations saluent le courage et la détermination de cette agent à demander réparation face à l'injustice d'être malade pour avoir travaillé exposée à l'amiante. Jamais elle ne sera oubliée.

Les fédérations des Finances souhaitent que cette décision positive pour les agents du Tripode fasse jurisprudence pour toutes et tous les agents de l'État exposés à l'amiante, que ce soit la fonction publique de l'État, Territoriale et Hospitalière.

Au delà, au côté des associations de victimes, elles demandent que les cancers du larynx et des ovaires soient enfin intégrés aux tableaux de maladies professionnelles pour toutes et tous les salariés du public comme du privé exposés à l'amiante et qui développent ces deux maladies.

(1) : reconnaissance de la responsabilité de l'employeur

(2) : pour mémoire, plus de 1800 agents de l'Insee, du Trésor Public et du Ministère des Affaires Etrangères ont été intensément exposés à l'amiante dans la tour Tripode Beaulieu à Nantes. L'immeuble a été évacué en 1993 sur la demande de l'intersyndicale, désamiantée et détruite en 2005. <http://www.les-amiantes-du-tripode.fr>